



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 6 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Camille BARBAZ (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Olivier BOILLOT (procuration à Gérard MUGNIOT), Aurore BRULPORT et Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

## **1. Forêts et bois : commission du 15 novembre 2021**

### **Etat d'assiette de l'année 2022**

Lydie CHANEZ, adjointe en charge des forêts et du bois, rappelle dans un premier temps que les lots des parcelles 1, 7 et 48, qui figuraient dans les états d'assiette des années précédentes, restent pour l'instant invendus, compte tenu de la crise des scolytes (diminution des mises en vente de lots de bois verts). Les parcelles proposées à l'état d'assiette 2022 par l'ONF ont fait l'objet d'un examen par la commission. Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

<b>Parcelle</b>	<b>Type de coupe</b>	<b>Volume prév.</b>	<b>Commercialisation</b>
<b>60</b>	Coupe rase sanitaire (scolytes)	650 m <sup>3</sup>	Projet Centre bourg
<b>91</b>	Coupe rase sanitaire (scotyles)	300 m <sup>3</sup>	Contrat d'appro.
<b>6</b>	Coupe prévue à l'aménagement	350 m <sup>3</sup>	Bois façonnés en bord de route
<b>9</b>	Coupe prévue à l'aménagement	470 m <sup>3</sup>	Bois sur pied à l'unité de produit

### **Renouvellement de la convention d'occupation pour une station météo**

M. le Maire rappelle la décision du 4 novembre 2019 d'autoriser l'installation d'une station météo professionnelle dans la plaine de Combe noire pour une période de 2

ans. La convention étant arrivée à son terme le 15 novembre dernier, il a été sollicité son renouvellement dans les mêmes conditions, pour 2 années supplémentaires. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **2. Projet Centre bourg : point sur le projet et les travaux**

Les travaux de désamiantage sont terminés. La démolition de la Maison Bourgeois est en cours, conformément au planning prévu. Le SIDEDEC est en cours de notification des marchés de travaux, attribués lors de la séance précédente. La préparation du chantier de construction aura lieu en janvier-février et le début des travaux est prévu pour mars 2022.

M. le Maire précise que la notification d'un des lots est en attente d'obtention d'une certification technique de matériaux. Par ailleurs, il est possible qu'une nouvelle consultation soit lancée sur un autre lot, en cas d'incapacité pour le titulaire du marché de fournir les attestations fiscales et sociales attendues.

## **3. Ressources humaines**

### **Création d'un poste d'adjoint administratif**

M. le Maire indique que, dans le cadre de la mise en place et de l'actualisation du tableau des effectifs des emplois permanents, il est apparu que la délibération de création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie n'avait pas été prise selon les formes réglementaires en 2006 par la commune historique de Communailles-en-Montagne. Afin d'assurer la meilleure sécurité juridique, le conseil municipal approuve la régularisation de création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

### **Tableau des effectifs des emplois permanents**

La réglementation prévoit l'obligation pour la Commune de disposer et de mettre à jour un tableau des effectifs des emplois permanents. M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau au 1<sup>er</sup> février 2022, représentant 10 emplois permanents :

- soit 6,76 équivalents temps plein
- 1 emploi en catégorie B et 9 emplois en catégorie C
- 3 emplois en filière administrative, 6 en filière technique et 1 en filière animation

### **Mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)**

M. le Maire rappelle la définition du régime indemnitaire composé de deux volets :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui est déterminée en fonction du type de poste occupé,
- le complément indemnitaire annuel (CIA), qui permet de valoriser l'implication individuelle dans le travail, notamment lors de circonstances exceptionnelles.

Un projet de délibération fixant les critères et les modalités d'attribution a été rédigé et soumis à l'avis du comité technique du centre de gestion qui a rendu un avis favorable le 30 novembre dernier. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, détermine les plafonds annuels de l'IFSE et du CIA au niveau des montants maximums prévus par la réglementation. Conformément à la réglementation, M. le Maire attribuera les montants individuels par arrêté municipal.

#### **Détermination des modalités du compte épargne temps**

Après avis favorable du comité technique du centre de gestion du Jura, en date du 30 novembre, le conseil municipal approuve les modalités d'ouverture, d'alimentation, de consultation et de fermeture du compte épargne temps (CET) à destination des agents communaux. Le CET permet aux agents de déposer des jours de congés qu'ils ne pourraient pas prendre avant la date limite annuelle, afin de les utiliser plus tard.

#### **Mise en place de l'entretien professionnel annuel**

Depuis 2015, l'entretien professionnel annuel a remplacé la notation de chaque agent. Pour cet entretien, il est nécessaire de faire valider par le conseil municipal, après avis du comité technique, les critères utilisés. Suite à l'avis favorable rendu le 30 novembre, le conseil municipal approuve à l'unanimité les critères et le modèle de document d'entretien professionnel annuel proposés par M. le Maire.

#### **Protection sociale complémentaire**

Une ordonnance du 17 février 2021 prévoit que chaque collectivité employeur doit organiser avant février 2022 un débat au sein du conseil sur la protection sociale complémentaire des agents. M. le Maire rappelle le cadre réglementaire actuel par lequel la Commune apporte une indemnité pour les contrats labellisés de complémentaire santé, ainsi que la réglementation future qu'il s'appliquera à compter de 2025 et 2026 en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

## **4. Finances**

#### **Réaménagement du terrain de sport synthétique, rue du Martinet**

Un terrain de sport synthétique a été aménagé rue du Martinet au début des années 1990. Sur proposition de la commission Environnement, cadre de vie et tourisme, il est proposé de le réaménager pour qu'il soit davantage utilisé. Les travaux consisteraient à diviser le terrain en 2 demi-terrains, équipés de buts et de poteaux multisports (foot, hand, basket, volley, badminton...). Des devis ont été demandés pour estimer le montant de l'enveloppe nécessaire, qui est évaluée à 25 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
<b>État (DETR)</b>	25 %	6 250 €
<b>Département du Jura</b>	25 %	6 250 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	25 %	6 250 €
<b>Autofinancement</b>	25 %	6 250 €
		<b>25 000 €</b>

### **Rénovation des locaux du secrétariat de Mairie**

Dans la suite des travaux réalisés en 2021, il est proposé de terminer la rénovation du secrétariat de mairie par des travaux de peinture (suppression de la moquette, toile...), d'électricité et d'agencement (nouvelle banque d'accueil, cloison...). Le montant estimatif des dépenses est de 20 000 € HT et le plan de financement prévisionnel est :

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
<b>État (DETR)</b>	25 %	5 000 €
<b>Département du Jura</b>	25 %	5 000 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	25 %	5 000 €
<b>Autofinancement</b>	25 %	5 000 €
		<b>20 000 €</b>

### **Réserve naturelle de la Seigne des Barbouillons**

La Commune est le gestionnaire principal de la réserve depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. En lien avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, il est proposé d'approuver le budget prévisionnel pour l'année 2022. Les dépenses sont estimées à 31 500 € en fonctionnement et à 14 800 € en investissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et sollicite la Région pour l'attribution de subvention à hauteur de 31 000 € en fonctionnement et de 14 800 € en investissement.

## **5. Enfance et jeunesse : conseil d'école du 16 novembre 2021**

Carmen VALLET, adjointe au maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, rend compte des points évoqués lors du dernier conseil d'école.

## **6. Intercommunalité et structures extérieures**

### **Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura**

M. le Maire rend compte des sujets abordés lors de la séance du 23 novembre 2021.

### **SIE du Centre Est du Jura : projet de nouveau château d'eau**

M. le Maire fait part aux élus du récent courrier du président du syndicat intercommunal des eaux du Centre Est du Jura, dans lequel il porte à la connaissance de la Commune un projet de création d'un nouveau réservoir de tête, qui assurerait l'alimentation en eau de la commune mais aussi des communes voisines. Ce projet permettrait de résoudre les problèmes de pression à Mignovillard et à Communailles (particulièrement lors des dépannages de Bief-du-Fourg), d'améliorer la défense contre l'incendie, de prendre en compte l'évolution de la population du village et de renouveler la conduite vétuste dans la rue de Mibois.

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et président du SIE du Centre Est précise que, pour fournir une bonne pression, le nouveau réservoir doit être situé sur un point aussi haut que possible. Il est envisagé d'installer ce nouveau réservoir sur quelques dizaines de mètres carrées de terrain communal situés au niveau des lieux-dits La Lièvre / Le Rechaud (entre la route de Mibois et la Sauge). Pour poursuivre les études, l'accord de principe pour la vente du terrain nécessaire est sollicité. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **SICTOM de la région de Champagnole**

Les délégués rendent compte des points évoqués lors de la dernière réunion.

## **7. Divers**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente des parcelles cadastrées AB 240 et 178, comprenant une maison d'habitation, située rue de Mouthe à Mignovillard,
- pour la vente de la parcelle cadastrée AB 370, correspondant à un terrain nu constructible, située rue de la Haute Joux à Mignovillard,
- pour la vente de la parcelle cadastrée ZK 57, comprenant une maison d'habitation, située rue de Frasne à Mignovillard.

### **Déploiement de la fibre**

M. le Maire indique qu'il s'est rendu récemment à une réunion concernant le déploiement de la fibre dans la commune. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2022 par Altitude Fibre 39, délégataire du Département du Jura. 2 armoires seront implantées dans la commune (en bordure de la RD 107 à Communailles et au carrefour de l'Abondance à Mignovillard). La mise en service du réseau pour les abonnés (particuliers, entreprises...) est prévue au premier semestre 2023. Des informations plus détaillées seront fournies dans le bulletin municipal et des réunions publiques seront organisées.

### **Bulletin municipal**

La parution du bulletin municipal est prévue courant janvier 2022.

### **Repas des aînés**

En raison du contexte sanitaire, le conseil municipal décide de reporter le repas des aînés au printemps afin de permettre au plus grand nombre de participer et de renouer avec ce moment convivial.

### **Recensement de la population**

La campagne de recensement de la population aura lieu entre mi-janvier et mi-février 2022 dans l'ensemble des foyers. Deux agents recenseurs ont été recrutés : Maïté COUTAND et Jean-Paul COURTOIS. Les réponses pourront être remises aux agents recenseurs ou via internet.

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 3 janvier 2022 à 20h.*

*La séance est levée à 23h30.*



Le Maire,

*Florent SERRETTE*